

## *Equipement matériel du bâtiment des pêcheurs d'Hoedic*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

**Fiche Action :**

Région : 1.1-Plus de valeur ajoutée dans les filières agricoles et halieutiques pour renforcer la viabilité des entreprises

**Fonctionnement / Investissement :**

Investissement

### **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Île d'Hoëdic

**N° SIRET :** 21560085900015

**Forme juridique :** Commune

**Nombre d'habitants :** 102

**L'entité appartient à un groupe :** Non

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 9.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1400000.00

**Representant de la structure demandeuse :** CHIFFOLEAU Jean-Luc, Maire

**Representant technique du projet :** CHIFFOLEAU Jean-Luc, Maire, mairie-dhoedic@wanadoo.fr

**Adresse postale :** Le Bourg 56170 Ile d'Hoëdic

**Adresse électronique :** mairie-dhoedic@wanadoo.fr

**Tel :** 0297524888

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

#### **1 - Eléments de contexte**

Le tourisme est devenu la première activité de l'île, mais la pêche professionnelle reste encore une activité importante et emblématique du port qui contribue à l'animation de l'île en général. Afin d'être conforme à la volonté exprimée par le conseil municipal dans son nouveau PLU :

« favoriser le développement économique de l'île d'HOËDIC, pour le maintien et l'augmentation d'une population permanente active », la commune en concertation avec le groupement des pêcheurs professionnels a décidé la construction d'un nouveau bâtiment afin de pérenniser l'activité pêche pour le maintien sur l'île d'une population active résidant à l'année.

Le bâtiment occupé par les pêcheurs professionnels est aujourd'hui vétuste et ne répond plus aux nouvelles réglementations.

La commune a donc fait le choix de construire un nouveau bâtiment avec les équipements nécessaires à son utilisation, permettant le maintien mais aussi avec l'ambition d'un développement de cette activité.

La demande suivante concerne uniquement la partie équipement.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Soutenir et maintenir la pêche professionnelle sur l'île en mettant à la disposition des pêcheurs un outil de travail performant.

Le maintien d'une activité économique à l'année est primordiale pour l'île afin de susciter une dynamique de vie sur l'île et maintenir un tissu démographique varié, notamment la présence des familles qui représentent 15% de la population résidant à l'année.

Contribuer à la dynamique économique du Pays d'Auray par l'apport de la pêche à la criée de Quiberon.

## **3 - Présentation resumée du projet**

Le matériel nécessaire à la conservation temporaire des produits pêchés sera situé dans le nouveau bâtiment de 320 m<sup>2</sup> et comprendra :

- 1 vivier
- 2 chambres froides
- 1 machine à glace.
- 4 box pour le matériel des pêcheurs.

Ce dossier présente le coût global de l'investissement : acquisition de l'équipement et aménagement intérieur (viviers, chambres froides et machine à glace)

Les coûts de fonctionnement de l'équipement seront pris en charge par les pêcheurs.

## **4 - Localisation**

### **Localisation géographique :**

Hoedic

AQTA

### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Communal

## **5 - Résultat attendu**

Ils sont basés sur l'utilisation des équipements par les pêcheurs :

- 3 pêcheurs sont en activité à ce jour et compte-tenu de leurs âges respectifs, ils devront rester en activité de 15 à 20

ans.

- 1 box reste disponible dans l'optique de l'arrivée d'un nouveau pêcheur. La commune s'emploie en effet à re-dynamiser ce secteur pour maintenir de l'emploi, de l'activité et de la vie sociale sur l'île.

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
DEBUT TRAVAUX	01/09/2017	
FIN DES TRAVAUX	30/06/2018	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION**

---

### **1 - Pilier : Intégration au territoire**

#### **1 - Cible : Un foncier maîtrisé**

Le nouveau PLU a été libellé et arrêté en fonction des travaux projetés sur la zone portuaire d'Argol classée Upa : quatre projets ont été validés et sont actuellement en cours : un nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs porté par la Compagnie des Ports du Morbihan, une déchetterie sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Auray-Quiberon-Terre Atlantique, un hangar communal de stockage de matériel et matériaux et le présent projet de bâtiment pour les pêcheurs.

S'agissant d'une reconstruction sur un bâtiment existant, il n'y aura pas de nouvelle emprise foncière

#### **2 - Cible : Un projet facile d'accès**

Le bâtiment est situé sur le port et donc à proximité de l'arrivée des bateaux de pêche.

Les chargements et déchargements des produits de la pêche sont faits à l'aide du manitou communal, entreposé dans le hangar jouxtant le bâtiment des pêcheurs.

De l'île, les pêcheurs se rendent au port à pied avec leurs carrioles ou en vélo, l'île ne possédant pas de voiture.

### **2 - Pilier : Lien social**

#### **1 - Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain**

Le Groupement des Pêcheurs Professionnels d'Hoëdic a été associé dès le début du projet pour définir la configuration intérieure du bâtiment et les conditions d'exploitation de l'équipement.

La configuration extérieure du bâtiment et des autres projets du port a été réalisé par un même architecte qui a été sensible à la bonne intégration de tous les bâtiments dans le site et au respect de l'environnement immédiat-bordure de mer et dunes-. L'équipement du bâtiment permettra de stocker et conserver le poisson dans de bonnes conditions et permettre ainsi la valorisation de la pêche et la commercialisation de produits de qualité.

Le projet a également une vocation sociale sous deux aspects :

- l'hébergement des ouvriers du chantier sur l'île pendant les travaux,
- le maintien d'une activité primaire, des emplois et de familles sur l'île.

#### **2 - Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture**

### **3 - Pilier : Transition écologique et énergétique**

#### **1 - Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement**

Les activités liées à la pêche (viviers, nettoyage du poisson, etc...) utilisent l'eau de mer.

Les besoins en eau douce sont donc très limités :

- un seul lavabo ou évier est prévu dans le bâtiment.
  - pas de toilettes, des WC publics étant à proximité (bâtiment d'accueil de la Compagnie des Ports).
- La mise en place de citerne de récupération d'eau de pluie n'est donc pas justifiée.

## **2 - Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée**

En dehors des chambres froides normées, il aura très peu d'autres consommations d'électricité. L'éclairage sera peu utilisé mais des ampoules peu énergivores seront mises en place.

Un suivi des consommations sera fait et un contrat de maintenance et d'entretien avec la Société qui installera le matériel sera mis en oeuvre de façon à optimiser le rendement énergétique des équipements techniques, d'autant que les coûts de fonctionnement seront à la charge des pêcheurs.

Par ailleurs, la commune a intégré un contrat d'achat groupé d'énergie pour toutes ses installations dont la puissance est égale ou supérieure à 36 kw ; le bâtiment des pêcheurs en fera partie.

A noter que les panneaux photovoltaïques n'ont pas été acceptés par l'architecte des bâtiments de France.

## **4 - Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience**

### **1 - Cible : Un projet source de valeur économique**

Ce projet lié à l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs contribue directement au maintien et à la qualité de leur travail, à une meilleure gestion des produits de la pêche, pour une valorisation optimale à l'arrivée en criée.

Ce projet fera l'objet d'un marché avec appel d'offres. Hormis un artisan plombier-électricien, il n'y a pas d'autres artisans locaux susceptibles de travailler sur ce chantier. Cependant, les artisans retenus ont souvent l'habitude de travailler sur les îles, de s'y nourrir et de se loger, contribuant ainsi à la vitalité de l'île, même si ces coûts contribuent aussi à un surcoût évident des travaux.

### **2 - Cible : Un projet efficient**

La taille du bâtiment et les installations créées sont en rapport avec les tonnages actuels de pêche et l'arrivée d'un pêcheur potentiel supplémentaire.

Le projet n'a donc pas été surdimensionné.

Evolution : 1 pêcheur supplémentaire possible.

Reconversion possible en cas de diminution des pêcheurs : la plaisance, sauf pour les installations professionnelles.

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

### **1 - Prise en compte des priorités du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes (critère obligatoire)**

#### **1 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes (critère exclusif) ?**

Le projet rentre dans le cadre de la fiche-action 1 "Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture". En effet, il s'agit d'un investissement mutualisé entre pêcheurs d'Hoedic indispensable au maintien de la pêche sur l'île. Il permet par ailleurs une meilleure intégration paysagère de cette activité à l'entrée du port au côté de la futur capitainerie.

### **2 - Innovation et partenariat (1 critère sur 3 à remplir)**

#### **1 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Aucun équipement de cet envergure n'a été réalisé jusqu'à maintenant pour assurer réellement le maintien de la qualité

des produits de la pêche hoedicaise.

## **2 - Intérêt collectif**

A travers ce projet de bâtiment et d'équipement matériel, plusieurs partenaires sont impliqués : les pêcheurs eux-mêmes, la compagnie des ports du Morbihan, la Criée de Quiberon, la Région Bretagne, l'Association des Iles du Ponant. Il s'agit avec un tel investissement de repenser toute la valorisation des produits de la pêche d'Hoedic, en partenariat avec les autres îles voisines, confrontées aux mêmes problématiques de stockage et de transport des produits de la pêche. L'initiation du projet a d'ailleurs fait l'objet d'une visite de terrain sur Belle-Ile afin de découvrir les investissements réalisés en matière de viviers à Le Palais.

## **3 - Bénéficiaire collectif**

La commune d'Hoedic est un bénéficiaire collectif par définition, puisqu'elle agit pour le compte de ses habitants, dont les pêcheurs et leur famille représentent 15%.

## **3 - Accès public aux résultats de l'opération (critère obligatoire)**

### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le bâtiment sera situé à côté de la capitainerie, en prise directe avec l'arrivée des habitants et des touristes par bateau. Un affichage d'informations sur l'activité de pêche sur Hoedic pourra être réalisé.

## **4 - Impact sur le territoire et sur les filières locales (deux critères sur 4 à remplir)**

### **1 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le Groupement des Pêcheurs Professionnels d'Hoëdic a été associé dès le début du projet pour définir la configuration intérieure du bâtiment et les conditions d'exploitation de l'équipement.

### **2 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Dans un environnement riche à préserver, la commune s'appuie sur un architecte et les recommandations de l'ABF qui a défini l'architecture du bâtiment et veillé à sa bonne insertion paysagère.

### **3 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

L'investissement réalisé va permettre de maintenir une activité économique essentielle pour l'île avec le maintien d'emplois et de familles. Le bâtiment et les équipements ont été dimensionnés pour répondre strictement aux besoins des pêcheurs avec des coûts de fonctionnement rentabilisés sur plusieurs années. Ces derniers seront supportés par les pêcheurs : un contrat de maintenance et d'entretien avec la Société qui installera le matériel sera mis en œuvre de façon à optimiser le rendement énergétique des équipements techniques.

### **4 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Le projet laisse la place à l'installation d'un nouveau pêcheur et donc permet un potentiel développement de l'activité sur l'île.

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui

Assujettissement à la TVA : Oui

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Achat de matériel (,chambres froides...)	35 495.00	34.68
Prestation de montage du matériel	38 000.00	37.13
OPTION ALARME	2 130.00	2.08
VIVIERS	26 728.00	26.11
<b>Total</b>	<b>102 353.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Région - Contrat de partenariat - Pays d'Auray	40 941.20	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	40 941.20	40.00
Commune	20 470.60	20.00
<b>Total</b>	<b>102 353.00</b>	<b>100.00</b>

**Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)**

---